



Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

S²LOW

ID : 003-210301388-20230914-FIGURALAVENANT2-AU

DÉCISION DU MAIRE

Je soussigné Jacques de CHABANNES, Maire de Lapalisse, décide de conclure l'avenant n°2 au marché relatif à la Maîtrise d'œuvre pour l'extension de la Salle Bellevue attribué à la société FIGURAL Architectes située 2 boulevard des Capucins 42 190 Charlieu.

Le présent avenant a pour objet la réactualisation du montant des honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur le montant des options retenues non comptabilisées dans le montant estimatif des travaux à l'APD.

Soit un montant total d'options de 21 151,95 € HT comprenant une couverture à joint debout, le bardage à joint debout et l'option sol création. En application du forfait de maîtrise d'œuvre de 9% sur cette somme soit 1903,68 € HT

Le montant du marché suite à l'avenant n°2 est modifié comme suit :

Montant du marché (avenant n°1) : 49 563,2 € HT

Montant avenant n°2 : 1 903,68 € HT

Total Marché HT : 51 466,88 € HT

Total Marché TTC : 61 760,26 € TTC

Cette décision est prise en application de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 accordant à Monsieur le Maire délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Lapalisse, le 14/09/2023


Jacques de CHABANNES
Maire de LAPALISSE